



# *Les foulées de Voreppe*

## **Dimanche 10 Juin 2018**

## **Règlement, Informations**

### **Article 1**

**Date** La 2<sup>ème</sup> édition des « **Foulées de Voreppe** » est organisée le dimanche 10 Juin 2018 par le VOREPPE BASKET CLUB.

2 courses seront organisées, une de 10 km ainsi qu'une de 5 km.

Le départ de la course de 10 km est prévu à 9H00 et celui de la course de 5 km à 9H10.

### **Article 2**

**Parcours** Les 2 courses des « **Foulées de Voreppe** » sont 1 boucle de 5km et une autre boucle de 10 Km.

Le départ est donné à proximité immédiate de la salle des fêtes de l'Arrosoir. Le parcours est sur la commune de Voreppe. L'arrivée se fait au même endroit que le départ.

### **Article 3**

**Catégories** La course de 10 km est ouverte aux coureurs licencié(e)s et non licenciés(e)s à partir de la catégorie Cadets (16 ans et plus au 10 juin 2018). La course de 5 km est ouverte aux coureurs licenciés ou non à partir de la catégorie Minimes (14 ans et plus au 10 juin 2018). Les mineurs courent avec l'autorisation et sous la responsabilité de leurs parents ou du responsable légal.

### **Contacts et Renseignements**

Web : [FouleesVoreppe.fr](http://FouleesVoreppe.fr)

Courriel : [FouleesVoreppe@gmail.com](mailto:FouleesVoreppe@gmail.com)



## **Article 4**

### **Inscription**

Les inscriptions se font sur le **site internet** des « **Foulées de Voreppe – FouleesVoreppe.fr**» ou **sur place le jour de la course avant 8h30. Le nombre de coureurs est limité à 500.**

La procédure d'inscription par **internet** est décrite sur le site des « **Foulées de Voreppe – FouleesVoreppe.fr** ».

Dans la limite où il reste encore des dossards disponibles, les dernières inscriptions le jour de la course sont prises avant 08h30 accompagnées de la photocopie certifiée, d'une licence sportive ou d'un certificat médical (voir précisions ci-dessous) et du paiement.

La participation à la course «**Foulées de Voreppe** » est subordonnée à la présentation d'une licence sportive **FFA, FFCO , FFPM, FF Triathlon, UNSS, UGSEL, FSGT et UFOLEP** en vigueur lors de l'inscription, ou pour les autres licenciés et les non licenciés, à la présentation d'un certificat médical ou de sa copie qui doit dater de moins d'un an à la date de la course (art. L231-3 du code du sport) et **mentionnant l'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition.**

Toute **inscription incomplète** ne pourra être enregistrée et le concurrent ne sera pas autorisé à prendre le départ de la course.

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale.

La date limite des inscriptions par internet est fixée au vendredi 8 Juin 2018 à 23h59.

### **Contacts et Renseignements**

Web : [FouleesVoreppe.fr](http://FouleesVoreppe.fr)

Courriel : [FouleesVoreppe@gmail.com](mailto:FouleesVoreppe@gmail.com)



## **Article 5**

### **Engagement**

Course adulte 10 km : Inscriptions en ligne : 12,00 €. Sur place : 13,00 €.

Course de 5 km : Inscriptions en ligne : 8,00 €. Sur place : 9,00 €.

### **Dossard**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit.

Pour la course, le retrait des dossards a lieu le samedi 09 Juin de 14H00 à 19H00 ainsi que jour de la course à partir de 07h00 au gymnase l'ARCADE – place de l'Europe – à VOREPPE. Une pièce d'identité ou une licence vous sera demandée lors du retrait du dossard.

Le dossard devra être entièrement visible, porté sur la poitrine et correctement attaché par des épingles (fournies par l'organisation).

## **Article 6**

### **Parking**

Des parkings seront aménagés à proximité du départ et des bénévoles vous guideront à votre arrivée.

## **Article 7**

### **Assurances**

L'organisateur est couvert en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stades (MMA Voreppe).

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de vérifier auprès de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de défaillance due à un mauvais état de santé.

## **Contacts et Renseignements**

Web : [FouleesVoreppe.fr](http://FouleesVoreppe.fr)

Courriel : [FouleesVoreppe@gmail.com](mailto:FouleesVoreppe@gmail.com)



## **Article 8**

### **Responsabilités**

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration qui pourrait se produire lors de cette manifestation sportive, ainsi que de toute responsabilité envers les participants, ceux-ci étant entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer où dont ils seraient victimes.

Chaque participant s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée ou à signaler son abandon.

Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification du participant.

## **Article 9**

### **Sécurité**

La sécurité est assurée par des signaleurs. Un service médical d'urgence assure la sécurité de la course (**FFSS**). Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Les pompiers des différentes communes ainsi que la gendarmerie sont avisés de la course par courrier.

Pour des raisons de sécurité, les coureurs devront effectuer leur échauffement sur le parcours prévu qui est indiqué le jour de la course et sur le site des « **Foulees de Voreppe** - FouleesVoreppe.fr ».

Les accompagnateurs (pédestre, bicyclette, engins à roulettes et/ou motorisés ainsi que les animaux) sont interdits.

## **Article 10**

### **Ravitaillement et restauration**

Des postes de ravitaillements sont installés à mi-parcours et à l'arrivée.

Un service de restauration payant et une buvette seront proposés à l'arrivée.

### **Contacts et Renseignements**

Web : [FouleesVoreppe.fr](http://FouleesVoreppe.fr)

Courriel : [FouleesVoreppe@gmail.com](mailto:FouleesVoreppe@gmail.com)



### **Article 11**

**Douches** Des douches seront disponibles sur place en accès libre pour les participants (Gymnase de l'Arcade)

### **Article 12**

**Droit d'image** Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires ou médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, etc.

Aucune contrepartie financière ne pourra être exigée pour l'utilisation de son image si elle est diffusée par la suite sur tous les supports de communication (site internet, journal...)

### **Article 13**

**Environnement** Les organisateurs s'emploient à réduire l'impact environnemental, les coureurs sont invités à laisser le parcours propre.

### **Article 14**

**Cas de force majeure** Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course en cas de force majeure, catastrophe naturelle, ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents et sans que les participants puissent prétendre à un quelconque dédommagement ou remboursement.

Un participant ne pouvant être présent au départ ou souhaitant annuler son inscription ne pourra demander à être remboursé.

### **Contacts et Renseignements**



## **Article 15**

### **Récompenses**

Un cadeau souvenir est offert à chacun des 400 premiers concurrents inscrits.

La remise des récompenses débutera aux environs de 11h00.

Hormis les challenges et trophées, il n'y a pas de cumul possible pour la remise des récompenses qui s'effectuera par catégorie.

Seront récompensés pour les « Foulees de Voreppe » :

Les 3 premiers athlètes (hommes et femmes) au scratch du 5km.

Les 3 premiers athlètes (hommes et femmes) au scratch du 10km.

Pour le 5km :

le premier de chaque catégorie ou groupe de catégorie : MI, CA, JU, ES, SE, V1-V2-V3.

Pour le 10km :

le premier de chaque catégorie ou groupe de catégorie : MI-CA-JU, ES, SE, V1, V2, V3.

Challenge Entreprise-Association : gagné au plus grand nombre d'inscrits.

Challenge Mixité : gagné au scratch équipe (2 femmes + 2 hommes).

Seuls les concurrents présents sur le podium pourront prétendre aux récompenses.

## **Article 16**

### **Acceptation**

Les concurrents, de par leur inscription, reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les clauses.

L'organisation se réserve le droit, en cas d'impérieuse nécessité, de modifier le règlement ci-dessus.

### **Contacts et Renseignements**

Web : [FouleesVoreppe.fr](http://FouleesVoreppe.fr)

Courriel : [FouleesVoreppe@gmail.com](mailto:FouleesVoreppe@gmail.com)